



PLAN SANTE



Plan Santé se décline selon 2 formules

Durée maximum du séjour	1 an, renouvelable
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Age limite, au-delà nous consulter	60 ans

Plan Santé International

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **sans limite de montant et sans franchise**
 - directement en cas d'hospitalisation, après appel obligatoire au centre d'assistance
 - remboursement sans intervention de la Sécurité Sociale, pour les autres frais de santé (médecin, pharmacie)
 - remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 100 % des frais réels, plafonné à 300 €
- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou vol des moyens de paiement, de passeport
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 5.000 €

Maintien des prestations Frais Médicaux en France, sur les bases du tarif de convention de la Sécurité Sociale

En cas de retour temporaire de l'assuré d'une durée maximum de 30 jours et avant l'échéance du contrat.

- Prise en charge des frais médicaux Hospitalisation, à concurrence de 1.000.000 € sans franchise
- Remboursement des autres frais de santé à concurrence de 15.000 €, sans franchise

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 €, dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €

Bagages

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 2.000 € par assuré, franchise 15 €

Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 50 % du montant de la garantie

Capital Accident

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel, 40.000 € en cas d'Invalidité

Et en option, pour les étudiants Garanties annulation et interruption d'études

- Remboursement des frais de scolarité en cas d'Annulation ou d'Interruption d'études
4% du coût des études, sur présentation de la facture de l'établissement scolaire à fournir à l'adhésion au contrat Plan Santé International

Plan Santé Assistance

Frais médicaux Accident

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **uniquement en cas d'accident**, à concurrence de 8.000 €
 - directement en cas d'hospitalisation, après appel obligatoire au centre d'assistance, sans franchise
 - remboursement sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé, franchise 25 €
 - remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 70 % des frais réels, plafonné à 250 €

Assistance - Rapatriement - Responsabilité Civile - Bagages - Capital Accident : dito Plan Santé International

Tarifs

Plan Santé International

Durée	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
- de 35 ans	130 €	225 €	290 €	335 €	380 €	425 €	465 €	530 €	550 €	605 €	640 €	690 €
36 à 45 ans	200 €	320 €	430 €	495 €	575 €	640 €	710 €	785 €	855 €	925 €	990 €	1 070 €
46 à 55 ans	245 €	415 €	550 €	635 €	735 €	810 €	900 €	990 €	1 075 €	1 170 €	1 250 €	1 345 €
56 à 60 ans	335 €	565 €	750 €	870 €	990 €	1 105 €	1 230 €	1 475 €	1 520 €	1 585 €	1 710 €	1 830 €

► 50 % de réduction pour les assurés sociaux titulaires de la *Carte Européenne d'Assurance-Maladie* et séjournant dans un des pays de l'Union Européenne.

► 30 % de réduction pour les ayant droits de la CFE, Caisse des Français de l'Étranger, bénéficiant d'une prise en charge.

Notre intervention s'effectue dans l'un de ces deux cas en complément des remboursements de la Sécurité Sociale, de la mutuelle ou de la CFE.

► 50 % de majoration pour les activités rémunérées à l'étranger au-delà de 500 € par mois.

► Pour les familles de 2 parents et maximum 3 enfants de moins de 25 ans, multiplier la prime de l'assuré le plus âgé par 2,5 et appliquer les éventuelles majorations/réductions en fonction de la destination et du motif du séjour.

Durée	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
+ de 14 ans et - de 30 ans	40 €	80 €	105 €	140 €	165 €	195 €	220 €	250 €	275 €	305 €	330 €	360 €
- de 40 ans	50 €	100 €	130 €	175 €	205 €	245 €	275 €	310 €	345 €	380 €	410 €	450 €

► Pour les jeunes de plus de 14 ans et de moins de 40 ans, séjournant à l'étranger pour des études (justificatifs à fournir à l'adhésion) ou des stages rémunérés jusqu'à 1.000 € par mois, choisir les tarifs STUDIES (jeunes de 14 à 29 ans) ou MASTER (jeunes de 30 à 39 ans) ci-dessus.

Plan Santé Assistance

Individuel	250 € par an
Famille	650 € par an

On entend par famille : 2 parents et jusqu'à 4 enfants de moins de 25 ans